

Délibération n°2024-10-17-05-CA

Relative au Budget rectificatif n°1 d'Aix-Marseille Université pour l'année 2024 – Fondation Universitaire IMERA

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 octobre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,
Vu la délibération n°2023/12/19-03-CA du Conseil d'administration approuvant le Budget initial d'Aix-Marseille Université pour l'année 2024,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget de la Fondation Universitaire IMERA, décrit comme suit :

1. Les autorisation budgétaires suivantes :

- 668 410 € d'Autorisations d'Engagement, dont :
 - 161 350 € en personnel
 - 500 310 € en fonctionnement
 - 0 € en intervention
 - 6 750 € en investissement
- 668 410 € de Crédits de Paiement, dont :
 - 161 350 € en personnel
 - 500 310 € en fonctionnement
 - 0 € en intervention
 - 6 750 € en investissement
- 528 541 € de prévisions de Recettes Encaissées
- 139 869 € de Solde Budgétaire (déficiaire).

2. Les prévisions budgétaires suivantes :

- - 97 210 € de résultat patrimonial

- - 92 210 € d'insuffisance d'autofinancement
- - 98 960 € de variation de fonds de roulement
- - 139 869 € de variation de trésorerie.

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (25 voix pour et 7 abstentions).

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents : 24 membres présents

Représentés : 8 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 octobre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,



Eric BERTON

Publiée le : **17 OCT. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **21 OCT. 2024**